



Dépêche 109/03

La bonification retraite accordée aux douaniers

Communiqué de presse

Ce lundi 28 juillet 2003, le directeur général des douanes a confirmé aux organisations syndicales l'obtention d'une bonification retraite pour les agents de la surveillance des douanes.

La CFDT prend acte de cette avancée qui intervient après :

- 25 années de lutte sociale durant lesquelles la CFDT (initiatrice de la revendication), a pris une part active pour l'obtention d'une mesure historique pour les agents des douanes,
- la publication, en 1995 des rapports d'experts (CNAM et CNRS) demandés par la CFDT qui ont conforté le bien fondé d'une bonification retraite compensant la pénibilité du travail en horaires décalés, de nuit, dimanches et jours fériés,
- un long conflit durant la présidentielle de 2002 où la CFDT a mis tout son poids pour arracher au ministre la revalorisation de la prime de risque et la promesse d'une évolution du dossier « bonification »,
- une mobilisation sans précédent en douane, lors du conflit national sur les retraites, et notamment le 13 mai 2003,

Cependant, les mesures d'application de la bonification retraite, sont loin d'être satisfaisantes, la fédération des finances CFDT et la CFDT douane continuent dès à présent à agir pour en améliorer les modalités.

Paris, le 28 juillet 2003